AR Prefecture

006-210600060-20210412-20210413-DE Reçu le 16/04/2021 Publié le 16/04/2021

DELIBERATION N°2021-04-13

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 12 Avril 2021

<u>Date de convocation</u>: 07.04.2021

L'an deux mille vingt et un le douze avril 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Visio conférence, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE

Présents:

M. BONSIGNORE Pascal

M. ARZANI Jean-Pierre Mme PERNOT Chantal M. Joël PIERACCINI Mme FAYOLLE Patricia M. CHAIX Michel

Mme LEURETTE Catherine
Mme GIGNOUX Laure
M. MERCIER Thierry
M. LE MORVAN Gilles
Mme HAM Emmanuelle
M. COUBETERGUES Benoît

M. BARBIER Olivier Mme VONNER Isabelle M. GIAUFFRET-SIMONGIOVANI Caroline

Mme DI BARTOLO Claire

Excusés:

Mme LEBRETON Elisabeth a donné procuration à Mme FAYOLLE Patricia. M ANDRIO Franck

DI BAROLO Claire a été nommé(e) secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Pouvoirs : 1 Votants : 18

AR Prefecture

006-210600060-20210412-20210413-DE

Reçu le 16/04/2021

Publié le 16/04/2021 OBJET: CREATION

D'UNE POLICE MUNICIPALE MUTUALISEE ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COORDINATION AVEC LA GENDARMERIE NATIONALE

Le Conseil Municipal,

Considérant les engagements de la Municipalité et le travail initié avec la commune de Castagniers en vue de la création d'une Police Municipale mutualisée avec le recrutement de deux policiers, l'ouverture sur les deux communes de deux postes de police et l'identification d'un numéro unique d'appels,

Considérant le décret 2000-276 du 24 mars 2000 qui donne la possibilité de signature d'une convention de coordination avec la gendarmerie,

Considérant l'article L.2212-6 du code général des collectivités territoriales qui précise le contenu de cette convention avec notamment les modalités de mise en œuvre opérationnelles de coordination avec les forces de sécurité de l'Etat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'autoriser la création d'une Police Municipale mutualisée avec la commune de Castagniers
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de coordination avec la gendarmerie.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus. Au registre sont les signatures.

Aspremont, 13 Avril 2021

Le Maire,

Pascal BONSIGNORE